

SECTION 2

ÉLÉMENTS CLÉS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INSTITUTIONNALISATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS

2.1 Conditions favorables : prérequis pour l'institutionnalisation de la gestion communautaire des forêts

Sur la base des leçons apprises plus haut, diverses conditions favorables à la promotion de la gestion communautaire des forêts (GCF) ont été identifiées et résumées ci-après :

Une communauté avisée et définie

Une communauté avisée avec des membres identifiables est importante pour l'organisation de la communauté, la prise de décision et le partage des avantages, le contrôle et la réglementation du comportement, le partage des responsabilités et des obligations de gestion. La mise en œuvre de la foresterie communautaire devrait par conséquent être entreprise par une communauté cible bien définie avec un leadership clair et une structure institutionnelle acceptée des membres. Pour permettre aux communautés de s'engager dans la gestion forestière, celles-ci doivent être reconnues par le gouvernement comme des participantes légitimes à la gestion des forêts (Heermans, J. et Otto, J., 1999 ; AFORNET, 2005), et pour cela les communautés doivent être définies, avec des frontières clairement identifiées qui définissent les limites de leur juridiction (FAO, 2002).

Des institutions bien établies

Les communautés sont naturellement hétérogènes et ont donc des intérêts multiples et souvent conflictuels. L'existence d'institutions communautaires locales légitimes respectées des membres de la communauté et offrant des forums pour entretenir des relations et collaborer avec d'autres parties prenantes telles que le secteur privé, les autorités gouvernementales locales et le gouvernement central est une condition préalable importante pour une GCF réussie. La fonction principale de ces institutions est d'organiser et faciliter les plateformes communautaires pour le dialogue, les débats, et d'établir des objectifs de la gestion des ressources forestières communautaires prenant en compte les utilisations et les demandes multiples dont les forêts et les ressources arboricoles sont l'objet par leurs communautés. D'autres fonctions comprennent la supervision de

l'exécution des plans de gestion, l'application des règles et règlements, le suivi des résultats et des impacts de la gestion et la facilitation de la distribution équitable et du partage des avantages.

Des droits de propriété clairement définis

La zone forestière sur laquelle la communauté définie a juridiction devrait être clairement délimitée avec des frontières identifiables. En outre, des frontières sûres donnent aux communautés le droit d'exclure les intrus et de poursuivre les contrevenants. Cette méthode garantit que l'accès à la forêt n'est pas libre mais plutôt restreint. Chaque communauté ayant des droits de propriété ou un pouvoir avérés sur une forêt, protège jalousement sa forêt ou sa zone forestière (dans le cas de la GFC) contre l'empiétement ou l'utilisation illégale par des intrus. Par dessus tout, la sécurité d'occupation encourage l'investissement sans crainte d'expropriation (FAO, 2002).

L'aménagement du territoire

Il est important de s'assurer que la forêt à gérer fasse partie d'un plan d'aménagement du territoire qui réserve la zone forestière en relation à d'autres utilisations des terres telles que l'agriculture et les peuplements. Cette disposition offre un cadre pour les investissements à long terme au niveau de la gestion communautaire des forêts sans le risque de la conversion à d'autres utilisations. La planification devrait être basée sur une bonne compréhension des différents besoins des différents utilisateurs ou groupes d'intérêts dans la communauté, ainsi qu'une compréhension des capacités d'utilisation des terres. A cet égard, elle devrait être entreprise par la communauté elle-même avec l'aide de technocrates.

Des cadres politiques et juridiques renforcés

Des environnements juridiques et réglementaires propices sont nécessaires pour activer la GCF. Dans la plupart des pays, des progrès notables ont été faits dans le développement des politiques, de la législation, des réformes institutionnelles et des nouvelles dispositions foncières favorables à la GCF (Odera, 2009, Heermans, J. et Otto, J., 1999). Des droits fonciers clairs sont essentiels pour permettre à la communauté de négocier avec le gouvernement pour une utilisation exclusive des ressources forestières, et pour l'investissement ainsi que le partage des recettes. L'attribution de la propriété forestière ou des droits d'utilisation s'est avérée nécessaire quoiqu'insuffisante pour garantir la conservation et la gestion des forêts par

les communautés. Cet objectif doit être atteint par la décentralisation du pouvoir et la dévolution de l'autorité au niveau des communautés (Odera, 2009, Heermans, J. et Otto, J., 1999). Toutefois, pour protéger la communauté d'un changement d'idéologies entraînant des changements d'administration, un cadre juridiquement contraignant est préconisé (Wily, 1997). À cet égard, la volonté du gouvernement à céder le pouvoir et la volonté et l'aptitude des communautés à « recevoir et à utiliser ces nouveaux pouvoirs » demeurent critiques (Wily, 2001).

Le soutien politique

L'avènement de la démocratie et du multipartisme a accru les exigences en matière de responsabilité et de transparence. En plus de la pression exercée par les processus internationaux et la société civile, le soutien politique confère à la GCF un fondement solide pour sa croissance (AFORNET, 2005 ; Odera, J., 2009). L'appui politique peut également se démontrer par la promulgation et la mise en œuvre de politiques et de législations d'appui à la GCF et par l'affectation des ressources pour la mise en œuvre.

Le partage des coûts et avantages

Les communautés locales doivent être les bénéficiaires de profits réels découlant de toutes les activités économiques forestières, y compris les plus rentables, à savoir : le bois et le tourisme. Les PFNL sont certainement appréciés pour la consommation personnelle et la vente locale, mais ne sont pas toujours aussi financièrement avantageux que le bois ou le revenu généré par l'exploitation des terres forestières. Si les communautés n'ont pas accès à tous les avantages ou s'y voient refuser l'accès, il n'y aura aucune incitation durable réelle pour eux à investir dans la GCF. Il est donc impératif de garantir que les avantages produits par la GCF génèrent suffisamment de ressources pour couvrir les coûts de gestion encourus par les communautés, réinvestir les capitaux dans la gestion des ressources forestières et combler les besoins socio-économiques de la communauté et des ménages. La base et les mécanismes de partage des coûts et avantages entre les différentes parties prenantes et au sein des communautés devraient être clairement stipulés dès le départ. En général, ces mécanismes doivent prendre en considération le niveau d'investissement de chacune des parties prenantes en fonction de leurs rôles et de responsabilités pour garantir l'équité.

Meilleure commercialisation

Le succès ultime de la GCF sera mesuré par sa contribution à la transformation des communautés dépendantes des forêts (AFORNET, 2005 ; Odera, J. 2009). Cela comprend l'aptitude des entreprises forestières à fonctionner efficacement et à générer des profits durables (Heermans et Otto, 1999). Pour atteindre cet objectif, les défis actuels relatifs au manque d'accès ou de l'accès limité aux marchés et des besoins en crédit doivent être surmontés ; les niveaux d'alphabétisation faibles, et les technologies dépassées produisant des biens de qualité inférieure, doivent être améliorés. La GCF est plus susceptible d'exceller lorsque les produits forestiers ont un accès adéquat à des marchés fiables. Cependant, la plupart des forêts naturelles ne sont pas proches des marchés, il est donc nécessaire de développer des stratégies de commercialisation plus sophistiquées (Heermans et Otto, 1999). Dans certains cas, il serait nécessaire de modifier les lois et d'offrir des services pour faciliter l'entrepreneuriat forestier. La transformation à valeur ajoutée augmente également l'attrait de la GCF.

L'accès au financement

La disponibilité des ressources financières est critique pour l'investissement dans les activités de gestion forestière, le renforcement des capacités, l'établissement et l'opération de petites entreprises forestières. Parfois, les sommes nécessaires pour acheter des outils ou des ruches améliorées sont modiques (généralement moins de 100\$EU). Naturellement, les entreprises plus grandes telles que les scieries mobiles nécessitent des investissements plus importants. Les ressources financières peuvent être sous forme de subventions ou de prêts. Les crédits d'investissement à des taux abordables sont cruciaux pour l'établissement d'entreprises forestières, lesquelles sont au cœur de l'économie de la GCF. A cet égard, les liens et les partenariats avec les institutions financières et autres partenaires du secteur privé sont essentiels pour garantir que les communautés et les autres parties prenantes impliquées dans la GCF ont accès à tous les services financiers nécessaires.

Le développement des capacités des communautés locales et des prestataires de services

Les membres des communautés locales, par le biais de leurs différents groupes d'utilisateurs et les institutions des communautés locales doivent disposer de capacités adéquates pour exécuter leurs mandats et responsabilités. Cela nécessitera la formation, le soutien externe et surtout, une opportunité pour la communauté « d'apprendre par la pratique ». Le développement des capacités est essentiel pour aider les communautés à adopter de nouveaux systèmes et techniques de gestion forestière, et à améliorer leurs compétences.

À mesure que les rôles changent de la surveillance à la facilitation, les institutions forestières publiques devront développer de nouvelles capacités et équiper leur personnel de nouvelles compétences et connaissances pour leur permettre de mieux s'engager et soutenir les communautés dans la GCF. Il en est de même pour les autres prestataires de services du secteur privé, la société civile, le milieu universitaire et les institutions de recherche. Les compétences et aptitudes à développer comprennent entre autres : la gestion des conflits, les techniques participatives, la planification opérationnelle ; l'animation des réunions, les analyses commerciales et l'accès aux marchés, les méthodes de suivi et d'évaluation participatives, et la gestion du temps. Un autre moyen de renforcer les capacités des institutions forestières publiques consiste à établir et/ou attribuer des unités et du personnel spécifiques ayant pour rôle et responsabilité le développement et l'appui à la GCF au niveau national.

Une base de connaissance améliorée

La base de connaissance et la capacité technique nécessaires pour développer le plein potentiel de la GCF dans différents milieux sont souvent très faibles, à la fois au niveau de la communauté et parmi les institutions et organisations. À cet égard, il est essentiel de soutenir les activités pour le développement d'une meilleure connaissance des forêts et des techniques de gestion et de leurs effets. La recherche-action, devra faire partie intégrante des activités de la GCF y compris la surveillance conjointe. Dans ce domaine, les institutions de recherche doivent établir des mécanismes pour identifier et enregistrer les priorités de recherche des communautés engagées dans la GCF, ainsi que les méthodes effectives pour mettre les résultats des recherches à la disposition des communautés.



Participants à une formation de Comité forestier communautaire à Jenoi, dans la région du Lower River en Gambie

L'engagement à long terme

Du fait des expériences limitées dans le cadre des interventions de la GCF dans de nombreux pays et localités, il est clair que ce concept et cette pratique sont relativement nouveaux et en sont encore à leurs balbutiements. Le développement et la mise en œuvre de la GCF nécessitent un investissement à long terme et de conditions favorables pour pouvoir réaliser tous ses bénéfices. Une vision à long terme de l'assistance apportée par les donateurs, les ONG, les départements forestiers et le secteur privé, devrait être envisagée pour toutes les interventions de cette nature (AFORNET, 2005) en vue de garantir que les différents modèles de la GCF sont suffisamment testés et affinés, y compris la restructuration des systèmes de vulgarisation forestière pour soutenir la planification et la mise en œuvre de la GCF (AFORNET, 2005). Dans la même veine, les communautés locales ayant l'intention de s'engager ou déjà engagées dans la GCF devront adopter une vision à long terme et être prêtes à s'engager sur une longue période.

La gestion de l'information et la stratégie de communication

Une stratégie de communication efficace basée sur des filières de communication bien définies est très importante pour faciliter l'échange d'informations et le partage d'expériences entre toutes les parties prenantes. Il faudra veiller à garantir que l'information est pertinente et communiquée sous une forme accessible et facile à comprendre par tous les partenaires. Cela implique également la documentation volontaire des expériences et leçons apprises et des forums de discussion. Un élément important de la stratégie de communication est la sensibilisation générale des communautés et des autres parties prenantes pour garantir la compréhension des concepts, des avantages et des défis de la GCF dès le départ et tout au long de la mise en œuvre.

La participation

La participation est basée sur la doctrine démocratique qui souligne l'importance de la participation de la population locale à la gestion de ses propres affaires (Ostrom et al., 1993). À cet effet, tous les membres de la communauté, y compris les différents groupes d'utilisateurs (les chasseurs, les ramasseurs de bois de chauffe, les moissonneurs de PFNL, etc.) et les autres parties prenantes (par exemple, le secteur privé, les agences étatiques des collectivités locales) doivent être impliqués dans tous les aspects, de la

planification à la surveillance, afin de garantir que leurs besoins et intérêts sont pris en compte. Cela nécessite l'établissement de forums de planification et de revue et des forums de dialogue qui favoriseront la participation et la réconciliation des intérêts multiples.

La prise de décision collective

Un accord authentique entre les différents utilisateurs ou les groupes d'intérêts sur les principes et objectifs de la gestion des ressources forestières est une condition préalable pour une gestion communautaire efficace des forêts. La prise de décision collective est cruciale pour fournir le mécanisme de réconciliation des divers intérêts et préférences au sein des différentes organisations sociales et politiques et entre elles. Finalement, chaque cadre de prise de décision a ses propres domaines d'efficacité, le défi étant de parvenir à un degré d'ajustement optimal.

La gestion adaptive

Il s'agit d'un processus participatif d'établissement d'objectifs, de planification, de gestion, d'expérimentation et d'évaluation (Schelhas et al., 2001). La méthode offre un moyen efficace de traiter les situations complexes et incertaines associées à la gestion de la forêt, étant donné le large éventail d'espèces, de types de produits, de zones écologiques variées et de contextes socio-économiques. C'est une méthode à valeur ajoutée par laquelle les individus et les groupes qui utilisent ou gèrent une forêt consentent, par le biais d'un processus participatif de recherche-action, à agir de concert et à préparer des plans pour leurs forêts. Également connu sous l'expression « apprentissage par la pratique », cette méthode est caractérisée par des efforts délibérés des groupes collaborateurs à communiquer, négocier et chercher des opportunités d'apprendre ensemble sur l'impact de leurs actions et à adopter des actions correctives basées sur le savoir autochtone et scientifique disponible.

L'apprentissage et le suivi conjoints

Les objectifs de gestion, l'état des ressources naturelles et les effets de leur utilisation sont relativement dynamiques et imprévisibles. La collecte de données de surveillance et la création de forums pour l'examen régulier des résultats et des répercussions de la gestion des forêts, permet aux communautés d'apprendre davantage sur leurs forêts et d'adapter leurs actions pour répondre aux nouveaux besoins et réagir aux circonstances changeantes.

Une approche par étapes

Une approche progressive donne aux concernés le temps d'apprendre et de s'adapter aux changements, ainsi que de créer la confiance entre les communautés et l'État et les autres partenaires. Un processus graduel permet également à toutes les parties prenantes (les administrateurs, les exécutifs et les communautés) d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour les nouvelles méthodes et techniques afin de pouvoir exécuter efficacement et avec succès leurs nouvelles fonctions.